



COMMUNIQUE DE PRESSE

Banque Populaire 1^{er} signataire de la nouvelle convention de délégation de décision en garantie de Bpifrance au profit des TPE et des PME françaises

Paris, le 30 janvier 2014

Joël Darnaud, Directeur Exécutif, Directeur du financement et du pilotage réseau de Bpifrance et Jean-Yves Forel, Directeur général Banque commerciale et Assurance du Groupe BPCE, ont signé vendredi 30 janvier la nouvelle convention de délégation de décision en garantie permettant de renouveler et d'élargir le partenariat entre les Banques Populaires et Bpifrance.

En rendant éligibles les PME, cette convention renforce la coopération entre les deux établissements et facilite ainsi l'octroi, par le réseau des Banques Populaires, de crédits bancaires garantis par Bpifrance aux TPE comme aux PME. Cette nouvelle convention prévoit le doublement du plafond de prêts, ainsi rehaussé à 200 000 euros et l'ajout d'un nouveau fonds de garantie permettant de financer le renforcement de la trésorerie. Banque Populaire, 1^{ère} banque des PME¹ et 1^{er} partenaire national de Bpifrance, pour les volumes de financements engagés et de garanties données, est la première banque à s'engager aux côtés de l'institution publique sur ce nouveau dispositif à destination des TPE et PME.

Les dispositions de la nouvelle convention de délégation en garantie :

La convention de délégation permet aux Banques Populaires de bénéficier de la garantie de Bpifrance, pour les prêts allant désormais jusqu'à 200 000 euros contre 100 000 euros auparavant, en France Métropolitaine et dorénavant dans les Départements et Collectivités d'Outre-mer, destinés à financer :

- La création d'entreprise
- La transmission d'entreprise
- Le développement
- Le renforcement de la trésorerie

Le montant de l'enveloppe alloué au réseau des Banques Populaires est de 500 millions d'euros par an.

¹ Etude TNS SOFRES « Les entreprises et les banques », juin 2013

Jean-Yves Forel, Directeur général Banque commerciale et Assurance du Groupe BPCE, a rappelé, lors de cette signature que « *Les Banques Populaires ont été créées par et pour des entrepreneurs, c'est dans leur ADN de soutenir la croissance et le développement des TPE, des PME et des ETI françaises, notamment avec l'appui de Bpifrance* ».

Pour **Joël Darnaud, Directeur du financement et du pilotage réseau de Bpifrance**, « *Bpifrance s'est naturellement tourné vers Banque Populaire, notre premier partenaire bancaire et la 1^{ère} banque des PME, pour déployer cette nouvelle convention de garantie au profit des TPE et des PME françaises* ».

A propos de Banque Populaire

Le réseau des Banques Populaires est constitué de 16 Banques Populaires en région, du Crédit Coopératif et de la CASDEN Banque Populaire. Autonomes, ces banques exercent tous les métiers de la banque commerciale et de l'assurance dans une relation de proximité avec leurs clientèles.

La Banque Populaire, avec 8,9 millions de clients (dont 3,9 millions de sociétaires), 3 330 agences et 16 agences e-BanquePopulaire, fait partie du 2^e groupe bancaire en France : le Groupe BPCE.

banquepopulaire.fr



#LaBonneRencontre

A propos de Bpifrance

Bpifrance, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'État, partenaire de confiance des entrepreneurs, accompagne les entreprises (PME, ETI et entités de taille plus importante à dimension stratégique pour l'économie française), de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation, à la croissance externe et à l'export, en partenariat avec Business France et Coface.

Fort de 42 implantations régionales, il représente l'interlocuteur unique des entrepreneurs dans chaque région pour tous les besoins en financement et en investissement.

Plus d'informations sur : www.bpifrance.fr – Suivez-nous sur Twitter : [@bpifrance](https://twitter.com/bpifrance)

Contacts presse :

Groupe BPCE - Banque Populaire

Christine Françoise : 01 58 40 46 57 / 06 23 40 31 62

Maxime Ventard : 01 58 40 45 75 / 06 20 09 10 24

presse@bpce.fr - www.bpce.fr

Bpifrance

Nathalie Police : 01 58 50 95 26 – nathalie.police@bpifrance.fr